



# **Plan général de développement des collections**

Date de dernière mise à jour du document :  
8 avril 2013

<b>Préambule</b> .....	3
<b>1. Le SCD et son environnement</b> .....	3
<b>1.1. Ses missions</b> .....	3
<b>1.2. Son public</b> .....	4
<b>1.3. Ses partenaires</b> .....	4
1.3.1. Au niveau local.....	4
1.3.2. Au niveau régional.....	5
1.3.3. Au niveau national.....	5
1.3.4. Au niveau international .....	5
<b>2. Développement des collections</b> .....	6
<b>2.1. Principes généraux</b> .....	6
<b>2.2. Objectifs</b> .....	6
<b>2.3. Répartition du budget d'acquisition</b> .....	8
<b>3. Procédures d'acquisition et gestion des collections</b> .....	9
<b>3.1. Acquérir</b> .....	9
3.1.1. Les monographies.....	9
3.1.2. Les périodiques.....	10
3.1.3. Les bases de données .....	11
3.1.4. La documentation audiovisuelle.....	12
3.1.5. Les travaux universitaires .....	12
3.1.6. Autres types de documentation .....	12
<b>3.2. Signaler</b> .....	13
<b>3.3. Conserver</b> .....	13
<b>3.4. Communiquer et valoriser</b> .....	14

## Préambule

Un plan général de développement des collections est un document de référence en termes de politique documentaire : il définit les grands axes de l'établissement en ce qui concerne le développement, la gestion, le signalement et la conservation des ressources documentaires. Outil de travail pour les acquéreurs, il a également pour vocation d'informer les usagers. Il succède à l'ancienne charte pour le développement des collections, rédigée pour la première fois en 2001 et révisée en 2005. Le changement d'appellation se justifie par la rédaction en 2011 de [plans de développement des collections](#) (PDC), propres à chaque discipline. Ces documents font un état des lieux des collections (en termes de contenu et d'usages) et détaillent les choix documentaires de la bibliothèque (orientation des acquisitions, politique d'exemplaires et de prêt, outils d'acquisition, élimination des documents, etc.). Le plan général de développement des collections se présente comme une introduction à ces PDC, définissant les grands axes qui seront ensuite déclinés et développés pour chacune des disciplines. Le plan général n'a donc plus exactement le même périmètre que l'ancienne charte, qui était à l'époque le seul document de référence en termes de politique documentaire, et dont certains paragraphes font désormais redondance avec les PDC.

Ce document s'applique à l'ensemble du Service commun de documentation (SCD) de l'université Paris 8, à savoir la bibliothèque centrale de Saint-Denis et les 3 bibliothèques associées que sont la [Cartothèque](#) et les bibliothèques des IUT de [Montreuil](#) et de [Tremblay](#). Ces trois dernières bibliothèques présentent des spécificités qui ne les empêchent pas de suivre les grandes orientations définies dans ce plan<sup>1</sup>.

Le SCD de Paris 8 proposera une révision régulière de ce document afin qu'il soit toujours en accord avec ses missions et les besoins de la communauté qu'il dessert. Par ailleurs, ce plan général est prolongé par des PDC qui sont révisés annuellement par les acquéreurs, et qui permettent le suivi de certains indicateurs-clés (nombre de prêts, nombre d'acquisitions, taux de rotation, enveloppes budgétaires...).

## **1. Le SCD et son environnement**

Depuis 1968, année de création du centre expérimental de Vincennes, le SCD a développé des fonds qui couvrent les grands domaines d'étude et de recherche de l'université : lettres et langues, sciences humaines et sociales, arts et technologies. Le SCD est aussi centre d'acquisition national (CADIST) [RDA-Nouveaux Länder](#).

L'année 1998 a marqué un tournant dans l'histoire du SCD puisque c'est à cette date que la bibliothèque centrale s'est installée dans un bâtiment neuf de 15 000 m<sup>2</sup>, au cœur du nouveau campus universitaire. Avec ce bâtiment construit par l'architecte Pierre Riboulet, l'université a fait le choix d'offrir à ses étudiants une grande bibliothèque proposant 1500 places assises et une majorité d'ouvrages en libre accès – en 2013, 250 000 documents sur 400 000 au total.

### **1.1. Ses missions**

Le [décret n°2011-996 du 23 août 2011](#) précise les missions des Services Communs de Documentation et affirme l'importance d'une politique documentaire clairement définie :

---

<sup>1</sup> Ces bibliothèques répondent à des besoins spécifiques : la cartothèque répond ainsi à un besoin de cartes pour les étudiants et enseignants-chercheurs en géographie, les bibliothèques de Montreuil et de Tremblay à un besoin de documentation dans des disciplines technologiques enseignées uniquement dans les IUT.

« Les bibliothèques contribuent aux activités de formation et de recherche des établissements. Elles assurent notamment les missions suivantes :

- Mettre en œuvre la politique documentaire de l'université, ou des établissements contractants, coordonner les moyens correspondants et évaluer les services offerts aux usagers ; [...]
- Acquérir, signaler, gérer et communiquer les documents et ressources d'informations sur tout support ;
- Développer les ressources documentaires numériques, contribuer à leur production et favoriser leur usage ; participer au développement de l'information scientifique et technique notamment par la production, le signalement et la diffusion de documents numériques ; [...]
- Favoriser par l'action documentaire et l'adaptation des services toute initiative dans le domaine de la formation initiale et continue et de la recherche ;
- Coopérer avec les bibliothèques qui concourent aux mêmes objectifs, quels que soient leurs statuts, notamment par la participation à des catalogues collectifs. »

## **1.2. Son public**

Le SCD de Paris 8 est fréquenté par plus de 2000 lecteurs par jour. Parmi eux, les trois quarts sont des étudiants de Paris 8 (voir pour plus de détails [l'enquête de 2007 sur les usagers de la BU](#)). L'usage du SCD n'est cependant pas réservé aux étudiants et enseignants-chercheurs de Paris 8 : il est ouvert à toute personne majeure ou titulaire du baccalauréat. Un prêt gratuit est même proposé depuis 2010 à tous les étudiants d'Ile-de-France et aux habitants de Seine-Saint-Denis. Le SCD affirme ainsi sa volonté d'accueillir un large public, mais pour autant, la politique documentaire reste strictement axée sur les besoins de la communauté universitaire de Paris 8 : le SCD privilégie ainsi les besoins documentaires des étudiants, dans le cadre de leur formation universitaire mais aussi pour leur développement personnel. Sont satisfaits également, lorsqu'ils sont conformes aux axes de développement retenus, les besoins d'information plus spécifiques des enseignants-chercheurs de l'université Paris 8, de même que les besoins en culture générale des utilisateurs extérieurs à l'université.

## **1.3. Ses partenaires**

Le SCD de Paris 8 travaille en collaboration avec de nombreux partenaires. Nous ne retiendrons ici que les partenaires documentaires.

### **1.3.1. Au niveau local**

Les premiers partenaires du SCD sont les différentes composantes de l'université et en premier lieu les UFR, par le biais des enseignants-chercheurs. En effet, les acquéreurs tâchent de maintenir un contact avec les enseignants des disciplines dont ils s'occupent, afin que les choix documentaires réalisés par la bibliothèque correspondent au mieux aux besoins de la communauté universitaire.

Par ailleurs, des coopérations ont été mises en place avec certains services de l'université. Ainsi, une coopération s'est nouée avec le SCUIO-IP (service commun universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle) autour des services à proposer dans une des salles de la bibliothèque, la salle dite de « documentation » (ou salle noire), devenue un lieu relais du SCUIO-IP où les étudiants disposent d'une documentation pratique pour leur orientation.

Le SCD s'est également vu confier par le Conseil scientifique le développement de services d'appui à la recherche tels que la [bibliothèque numérique](#), le [dépôt électronique des thèses](#) et le portail [Hal-Paris 8](#).

Des partenariats sont régulièrement noués avec des enseignants-chercheurs de l'université ou des institutions culturelles du territoire dyonisien dans le cadre de la politique d'animation culturelle du SCD. Celle-ci, qui vise notamment à mettre en valeur les collections de la bibliothèque, se traduit par le montage ou l'accueil d'expositions, par des débats et journées d'étude, par l'accompagnement d'actions nationales telles que le « mois du film documentaire » ou les journées du patrimoine.

### **1.3.2. [Au niveau régional](#)**

Des partenariats au niveau régional sont également en cours d'élaboration. Tout d'abord, Paris 8 et Paris 10 viennent de créer un PRES (le PRES Paris Lumière), dont les statuts prévoient « l'harmonisation des politiques documentaires des membres et la coopération de leurs services de documentation ». Paris 8 fait également partie des membres fondateurs du [Campus Condorcet](#), et même si aucune collection du SCD ne rejoindra le Grand Equipement Documentaire, une coopération documentaire est en cours de réflexion. De façon plus générale, des débats sur la mutualisation en Ile-de-France se déroulent au sein du groupe informel Bresïle (Bibliothèques du réseau Ile-de-France), qui réunit les directeurs des bibliothèques universitaires de la région. Des thèmes comme l'abonnement à des ressources électroniques, la conservation partagée, la numérisation ou le prêt entre bibliothèques (PEB) sont régulièrement abordés.

Signalons également que la directrice de la Bibliothèque des sciences et de l'industrie (Cité des sciences – La Villette), le directeur des Archives départementales de Seine-Saint-Denis et la responsable de la Bibliothèque municipale de Saint-Denis siègent en tant que personnalités extérieures au Conseil documentaire. Ceci devrait permettre le développement de collaborations plus consistantes.

Enfin, le SCD est partenaire de la BDIC (Bibliothèque de documentation internationale contemporaine, située à Nanterre) sur deux plans distincts :

- Paris 8 fait partie des universités cocontractant à la convention de fonctionnement de la BDIC. Ses représentants siègent à ce titre au Conseil d'administration de cette bibliothèque, ainsi que la directrice du SCD de Paris 8.
- Le SCD de Paris 8 est associé au Cadist « relations internationales » de la BDIC pour le développement de son fonds RDA – Nouveaux Länder. Les contacts ont été récemment renoués afin d'envisager une évolution de la politique documentaire du Cadist associé RDA – nouveaux Länder.

### **1.3.3. [Au niveau national](#)**

Le SCD de Paris 8 participe à de nombreux réseaux nationaux. Tout d'abord, il participe à l'alimentation du SUDOC, comme toutes les bibliothèques universitaires françaises, ainsi qu'au réseau PEB coordonné par l'ABES. Il est également membre des consortia Couperin et CAREL, réseaux de négociation et d'expertise des ressources documentaires électroniques. Enfin, le SCD de Paris 8 a rejoint le dispositif STAR relatif au dépôt des thèses sous format électronique, et alimente Calames, le catalogue en ligne des archives et des manuscrits de l'enseignement supérieur.

### **1.3.4. [Au niveau international](#)**

Paris 8 mérite le qualificatif d'« université – monde » en raison du nombre d'étudiants étrangers qui s'y inscrivent. Le SCD les accueille largement. Il approvisionne aussi généreusement des associations à but humanitaire avec les ouvrages qu'il retire de ses collections après désherbage.

Par le biais du PEB, des thèses et des documents des fonds spécialisés ou du Cadist RDA – nouveaux Länder voyageant à travers le monde. L'ouverture d'un site web vivant en français et en allemand ainsi qu'une incursion vers les réseaux sociaux amplifient la visibilité internationale de ce Cadist. Le fonds Maria-Antonietta Macciocchi a également conduit le SCD à nouer des relations avec la bibliothèque de Rome 3 et la fondation Pasolini.

Enfin, signalons que le SCD de Paris 8 alimente WorldCat, catalogue recensant les collections de plus de 10 000 bibliothèques à travers le monde.

## **2. Développement des ressources documentaires**

Le SCD de Paris 8 s'est fixé un certain nombre de principes et d'objectifs pour le développement de ses ressources documentaires dans tous ses aspects : acquisitions, conservation, valorisation, etc. Ces principes et objectifs visent à répondre au mieux aux besoins de la communauté universitaire tout en développant des collections riches et variées tournées vers l'avenir.

### **2.1. Principes généraux**

- Respecter les règles d'éthique et la diversité des points de vue : Le SCD cherche à encourager l'indépendance intellectuelle et les capacités d'analyse des textes et de réflexion critique sur l'information. Pour cela il s'efforce d'offrir, sans préjugés, l'accès le plus large possible à la multiplicité des connaissances et des points de vue.
- Posséder une documentation à jour : Dans un contexte où les connaissances évoluent de plus en plus vite, il est essentiel que le SCD puisse mettre à la disposition de ses lecteurs les dernières recherches parues, et qu'il s'efforce d'actualiser en permanence ses collections.
- Viser l'encyclopédisme : Le SCD donne la priorité dans ses acquisitions aux disciplines enseignées à Paris 8, en mettant l'accent sur les disciplines phares de l'université (arts, lettres et langues, psychologie/psychanalyse, sciences du langage). Néanmoins, des petits fonds sont développés dans les disciplines non enseignées à l'université, pour la culture générale des étudiants (fonds de vulgarisation en biologie ou en chimie, par exemple).
- Favoriser la transdisciplinarité : Le SCD apporte un soin particulier au développement de fonds se trouvant à la frontière entre plusieurs disciplines, certaines thématiques étant abordées par plusieurs enseignements de Paris 8 (histoire du genre, études post-coloniales...).
- Veiller à l'équilibre des collections : Il s'agit à la fois de veiller à l'équilibre entre les secteurs, afin d'assurer un budget minimum pour les petits fonds (en deçà duquel il ne serait plus possible de maintenir une collection à jour), et à l'équilibre entre les différents types de documentation (monographies, périodiques, bases de données...) et de supports (papier, électronique, audiovisuel).

### **2.2. Objectifs**

Au-delà de ces principes généraux, le SCD se donne des objectifs plus ponctuels, liés aux évolutions de la documentation ou au contexte institutionnel. Il met notamment

en place des projets dans le cadre d'un contrat pluriannuel signé entre l'université et le ministère. Ces objectifs à plus ou moins long terme sont les suivants :

- Mieux formaliser notre politique documentaire : Notre souhait est de mieux adapter notre politique à l'offre éditoriale et aux besoins des différents usagers en constituant des plans de développement des collections et en révisant la charte pour le développement des collections. Ces différents documents ont été rédigés entre 2010 et 2013, et les lecteurs peuvent désormais les consulter sur le site de la bibliothèque pour s'informer de nos choix documentaires. Par ailleurs, une réflexion est en cours pour revoir notre plan de conservation (actuellement intitulé « Règles de désherbage »), en tenant compte du déploiement des ressources électroniques et des projets de conservation partagée qui s'initient en Ile-de-France.
- Développer l'offre électronique et en favoriser l'accès : L'offre de ressources en ligne se diversifie et se multiplie d'année en année. Le SCD s'est donc donné pour objectif de proposer à ses lecteurs l'offre électronique la plus pertinente possible en fonction des besoins de la communauté universitaire et des moyens financiers disponibles. Cette offre concerne aussi bien les bases de données que les périodiques électroniques, les livres électroniques ou encore les thèses électroniques. Le développement de cette offre doit néanmoins se faire de façon équilibrée, ainsi que précisé dans les principes énoncés ci-dessus, afin que nos lecteurs aient le temps de s'adapter à la diversification des supports. Le fait que tous les acquéreurs soient désormais responsables des acquisitions tous supports confondus facilite le développement d'une offre documentaire équilibrée. Pour aider les lecteurs à repérer les ressources disponibles, le SCD s'efforce d'améliorer la visibilité et les conditions d'accès aux ressources électroniques, en offrant l'accès à distance, en signalant le maximum de ressources dans le catalogue, en développant sa propre [bibliothèque numérique](#), en mettant en avant ces ressources sur le site de la bibliothèque et en les valorisant de toutes les manières possibles.
- Faciliter la réussite des étudiants de premier cycle : La poursuite d'une politique de titres ambitieuse ne doit pas nous faire oublier que les étudiants de licence ont un fort besoin de manuels et d'ouvrages de base. Le SCD a donc choisi de répondre à leurs attentes en privilégiant dans certaines disciplines une politique d'exemplaires. Par ailleurs, dans les années à venir, le SCD souhaite accompagner le développement d'une pédagogie qui intègre le numérique en créant des services d'appui à cette pédagogie, par exemple par la gestion, le signalement et l'indexation des ressources pédagogiques, ou par l'enrichissement de ces dernières par des liens bibliographiques. Ces nouveaux services de type « learning center » iraient de pair avec une réorganisation des espaces et des collections, de manière à implanter dans la bibliothèque des espaces de travail en groupe.
- Assurer une bonne conservation et une bonne valorisation des collections : Différentes actions de conservation et de valorisation ont été mises en place au cours de ces dernières années : réaménagement des magasins de conservation, numérisation de certains de nos fonds et lancement d'une [bibliothèque numérique](#), participation au réseau STAR pour le dépôt électronique des thèses et au portail [HAL](#) pour la valorisation de la recherche, opérations de rétroconversion, renforcement des formations à la recherche documentaire (en présentiel ou par le biais de notre [plate-forme d'autoformation](#)). D'autres opérations de valorisation sont par ailleurs poursuivies : mise à jour régulière de la signalétique, tables d'exposition et bibliographies thématiques, expositions, recotations (pour rendre plus lisible

notre système de cotation, nous nous efforçons de respecter la règle des 10/200 : pas moins de 10 ni plus de 200 exemplaires pour une même cote)...

- Intensifier l'usage des collections en ouvrant plus largement le prêt : Le SCD de Paris 8 est riche d'environ 400 000 documents imprimés, près de 3000 titres de périodiques dont plus de 1000 vivants, près de 100 000 thèses et mémoires, 6000 DVD et VHS et 2000 CD audio. Afin que le plus grand nombre possible de lecteurs puisse profiter de ces collections, le SCD ne cesse d'élargir ses droits de prêt. Un prêt gratuit a ainsi été lancé en 2010 pour les étudiants d'Ile-de-France et habitants de Seine-Saint-Denis. Des droits de prêt étendus sont également proposés aux étudiants de Paris 13 à partir du master, ou encore au personnel des Archives nationales. Par ailleurs, les DVD et les partitions ont été pour la plupart rendus empruntables afin de répondre à la demande des étudiants et des enseignants-chercheurs, tandis que le nombre de CD empruntables a augmenté. Le SCD révisé ainsi régulièrement sa politique de prêt afin de satisfaire le plus grand nombre.

### **2.3. Répartition du budget d'acquisition**

Le budget documentaire du SCD s'inscrit à l'intérieur du budget général du SCD, lequel s'alimente à trois sources principales de financement : les droits d'inscription à la bibliothèque (compris dans les frais d'inscription à l'université acquittés par les étudiants), les ressources propres (droit d'inscription des utilisateurs extérieurs...) et les subventions (dotation par l'université, subventions de la région...).

Le budget détaillé est proposé aux acquéreurs en janvier au plus tard, par le responsable de la politique documentaire. En fin d'exercice, les crédits restants peuvent être mutualisés. Par ailleurs, depuis 2011, ce sont les acquéreurs qui décident de tous les achats et abonnements dans leurs secteurs disciplinaires, tous types de documentation et tous supports confondus (livres imprimés et électroniques, CD et DVD, périodiques imprimés, ressources électroniques...). En dehors des sommes retenues en amont pour les abonnements en cours, les acquéreurs peuvent donc librement choisir de répartir leur budget entre les différents supports et types de documentation, de manière à répondre au mieux aux besoins spécifiques de chaque discipline : les acquéreurs sont garants et responsables de la gestion de l'ensemble des ressources documentaires de leurs secteurs. Les principes retenus pour la répartition du budget documentaire sont les suivants :

- En amont, une somme forfaitaire est dégagée pour les bibliothèques associées ainsi que pour le fonds RDA - nouveaux Länder (attributaire du CADIST).
- Toujours en amont, sont dégagées pour les périodiques imprimés et les ressources électroniques les sommes correspondant au coût des abonnements en cours.
- Le budget restant est réparti entre les différents secteurs selon une formule d'allocation qui repose sur quatre variables et qui vise à dégager un équilibre entre offre et demande :
  1. le rythme moyen d'acquisition les quatre années précédentes
  2. le coût moyen de la documentation
  3. le pourcentage des prêts enregistrés dans les douze mois précédents, pondéré par la racine carrée afin de ne pas pénaliser les petits fonds.
  4. le taux de rotation en salle de libre accès (rapport entre le nombre de prêts et le nombre d'ouvrages empruntables disponibles), pondéré par la racine carrée, afin de tenir compte de l'intensité des demandes.

Ces quatre critères s'appliquent aux monographies imprimées et électroniques ainsi qu'aux ressources audiovisuelles. En ce qui concerne les périodiques imprimés et les



ressources électroniques (hors livres électroniques achetés au titre à titre), d'autres critères s'appliquent pour déterminer les abonnements et désabonnements (voir plus loin).

### **3. Procédures d'acquisition et gestion des collections**

L'acquisition des documents est assurée par une vingtaine d'acquéreurs et coordonnée par le responsable de la politique documentaire, qui en détermine les grandes orientations et assure un contrôle-qualité. Les acquisitions du SCD sont réparties selon une classification interne indépendante de l'organisation des UFR et des départements de l'université : la bibliothèque centrale compte ainsi 35 secteurs documentaires, et les bibliothèques associées ont une organisation qui leur est propre.

Les acquéreurs sont répartis en trois pôles thématiques, chacun de ces pôles étant chapeauté par un responsable. Ces pôles regroupent également des catalogueurs et des magasiniers, qui s'occupent des documents achetés par les acquéreurs du même pôle.

Les acquéreurs sont responsables de la décision d'achat ou d'abonnement quel que soit le type de documentation. Ils sont assistés dans cette tâche par le responsable de la politique documentaire, qui coordonne les acquisitions et prend en charge la documentation pluridisciplinaire (bases de données, périodiques), ainsi que par le responsable du service des périodiques imprimés et le responsable des ressources électroniques, qui assurent la coordination et le suivi des abonnements.

#### **3.1. Acquérir**

Les acquisitions et abonnements sont réalisés par le SCD dans le cadre de marchés publics négociés pour l'ensemble de l'université. Différents marchés sont ainsi passés pour chaque type de documentation en fonction de leurs spécificités.

##### **3.1.1. Les monographies**

Suivi de la production éditoriale : La priorité est donnée à l'achat de nouveautés ainsi qu'aux documents demandés par des enseignants ou des lecteurs (suggestions en ligne ou sur les cahiers de suggestion, bibliographies distribuées aux étudiants...), dans la mesure où ces demandes correspondent à notre politique documentaire. Les acquéreurs s'efforcent de refléter l'importance qualitative de la production éditoriale, dans la mesure des moyens budgétaires dont ils disposent. Des livres plus anciens peuvent être achetés pour combler des lacunes ou pour aider à la préparation d'un concours auquel sont inscrits un nombre significatif d'étudiants de Paris 8.

Critères d'achat : Différents critères justifient l'achat d'une monographie. Tout d'abord, le premier critère à prendre en compte est la qualité scientifique du document (estimée notamment en fonction de l'auteur et/ou de l'éditeur). L'ouvrage doit être de niveau universitaire (on pourra aussi acheter éventuellement des ouvrages de vulgarisation de bonne qualité) et porter sur les disciplines enseignées à Paris 8, sauf dans le cas de fonds développés pour la culture générale des étudiants. Les acquisitions d'ouvrage de niveau recherche doivent accompagner les axes de recherche développés par les équipes de Paris 8. Une attention particulière doit être portée à ce niveau d'acquisition dans les domaines d'excellence de l'université et sur les domaines de recherche qu'elle est seule à couvrir en Ile de France.

Langue des ouvrages : Les ouvrages en langue française représentent 90% des acquisitions. Néanmoins, les acquisitions en langues étrangères sont privilégiées dans certains domaines. Ainsi, sont systématiquement achetées les éditions originales des textes pour les littératures des langues enseignées en spécialité ; en deuxième niveau de

priorité, viennent les éditions bilingues puis les traductions en français. A l'inverse, seules des traductions sont acquises pour les oeuvres publiées dans des langues non enseignées. Dans les disciplines non littéraires, des ouvrages peuvent être acquis en langues étrangères s'il n'existe pas de traduction en français, si le domaine correspond à un axe de recherche développé ou s'il s'agit d'une édition de référence, et prioritairement lorsque celle-ci est publiée en langue anglaise.

Nombre d'exemplaires : Chaque discipline a, tant du point de vue universitaire que du point de vue éditorial, des caractères spécifiques. Cette diversité se manifeste nécessairement aussi dans le nombre d'exemplaires acquis dans chaque secteur thématique. Néanmoins, un cadre définissant des critères généraux et des limites communes est nécessaire à une politique documentaire globale. Le SCD s'efforce donc de bien moduler le nombre d'exemplaires afin de ne pas obérer une ambitieuse politique de titres. Dans la majeure partie des cas, le premier achat de nouveaux titres se fait en un seul exemplaire systématiquement destiné au prêt à domicile, sauf exceptions (demande d'enseignant, certains ouvrages de référence, livres d'artiste, certains documents de la cartothèque). Tous les rachats doivent être justifiés par des statistiques de prêt ou de consultation sur place, ou par une demande d'enseignants en vue d'un cours. En revanche, les usuels, ouvrages de référence et documents prescrits par les enseignants sont généralement achetés en plusieurs exemplaires, en tenant compte du nombre d'étudiants concernés et, quand il y a lieu, du nombre d'exemplaires des éditions précédentes. Par ailleurs, les acquéreurs ont la possibilité de recourir à trois types de statuts de prêts différents, de manière à accroître la disponibilité des documents pour le public : documents empruntables en durée « normale », documents à prêt court (une semaine, pour assurer une rotation rapide du document), et documents exclus du prêt.

Choix du support : Depuis 2012, les acquéreurs ont la possibilité d'acheter des livres électroniques au titre à titre (et non plus par bouquets comme c'était le cas jusqu'alors). Se pose alors la question au moment de l'achat d'un titre du type de support à privilégier. Il incombe à l'acquéreur de décider s'il est préférable d'acheter uniquement la version papier ou la version numérique, ou les deux. La version numérique est tout particulièrement recommandée pour les ouvrages très demandés : une complémentarité papier / électronique pourra alors être la plus à même de satisfaire les besoins de nos lecteurs. Le choix entre les supports dépend également du nombre de lecteurs concernés, de la discipline, de la place en salle, de la politique de conservation, et bien entendu du coût (penser à prendre en compte les éventuels frais de plate-forme qui s'ajoutent au prix du livre). L'achat de livres électroniques est tout particulièrement recommandé pour les disciplines enseignées à l'IED (Institut d'enseignement à distance).

### 3.1.2. Les périodiques

Critères d'abonnement : La plupart des nouveaux abonnements font suite à une demande d'enseignants ou éventuellement d'étudiants. Il peut aussi s'agir de périodiques nouvellement lancés, ou jugés par l'acquéreur importants pour la discipline. Ces périodiques doivent être de niveau universitaire ou d'un très bon niveau de vulgarisation, et le rapport prix / nombre d'utilisateurs doit être raisonnable. On privilégiera les périodiques en langue française, sauf pour les secteurs de langues et sur les thématiques pour lesquelles la recherche est particulièrement développée à Paris 8. En ce qui concerne les périodiques de niveau recherche, la priorité est donnée aux titres non possédés par les bibliothèques de la région.

Choix du support : La tendance est à la baisse du nombre de périodiques papier, tandis que se multiplient les abonnements à des périodiques en ligne, qui présentent l'avantage d'être consultables de façon illimitée et à distance. Les périodiques sont souvent souscrits sous forme de bouquets : l'acquéreur ne peut donc pas toujours choisir chaque titre. L'intérêt d'un bouquet est donc à estimer en fonction des titres qui le composent, des modalités d'accès, du lectorat concerné et de son coût. Dans le cas d'une souscription à un abonnement électronique, il est conseillé de se désabonner du titre

papier (attention néanmoins aux embargos), sauf s'il s'agit de titres très consultés ou très peu présents sous forme imprimée dans les bibliothèques de la région. Attention néanmoins aux pratiques de certains éditeurs, qui obligent les bibliothèques à conserver les versions papier et électronique de leurs périodiques. En cas de doute, les acquéreurs peuvent s'adresser au service des périodiques.

Critères de désabonnement : Une analyse du rapport coût/utilisation des périodiques par secteur est régulièrement effectuée par le service des périodiques imprimés et le responsable des ressources électroniques. Sur la base de cette analyse, ceux-ci proposent en fin d'année budgétaire des désabonnements, ou au contraire suggèrent d'étoffer la collection. Il appartient à l'acquéreur, en accord avec le responsable de la politique documentaire, de prendre la décision finale de désabonnement. Les principaux critères de désabonnement sont : une très faible consultation, l'existence d'autres abonnements à des périodiques portant sur la même thématique, un faible lectorat potentiel, la présence ou non du périodique dans d'autres BU d'Ile-de-France (ne pas désabonner si le SCD est le seul abonné localisé dans le Sudoc), l'état de collection (éviter de désabonner une revue conservée depuis très longtemps au SCD), le nombre d'abonnements du secteur concerné (éviter de descendre en dessous du seuil de cinq abonnements). Une conservation partagée des périodiques est par ailleurs en train de se mettre en place sur la région Ile-de-France.

### 3.1.3. Les bases de données

Critères d'abonnement : Les nouveaux abonnements sont souscrits par les acquéreurs avec l'aide du responsable des ressources électroniques et en accord avec le responsable de la politique documentaire. Avant tout nouvel abonnement à une base de données, l'acquéreur doit s'assurer que cette ressource répond bien à un besoin de nos lecteurs. Il est notamment conseillé de s'adresser aux enseignants de la discipline concernée afin de recueillir leurs avis. Il est ensuite nécessaire de se renseigner sur les modalités d'accès (il est très fortement conseillé de ne s'abonner qu'à des ressources qui permettent l'accès à distance, et pour lesquelles il est possible de recueillir des statistiques de consultation) et sur les éventuelles négociations menées par le consortium Couperin. Le nombre de bases et de revues électroniques auxquelles le secteur est déjà abonné ainsi que leur taux de consultation entrent également en ligne de compte dans la décision d'abonnement. Les ressources disponibles par le biais d'une licence nationale financée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, et donc accessibles à toutes les bibliothèques de recherche en France, doivent aussi être comptabilisées dans cette évaluation. La priorité sera donnée aux disciplines dans lesquelles les ressources électroniques sont très utilisées (besoin de données très souvent actualisées), et pour lesquelles il y a des laboratoires de recherche à Paris 8 ou des étudiants en formation à l'IED. Il est conseillé de privilégier les bases en texte intégral, beaucoup plus consultées que les bases bibliographiques. Enfin, le critère de coût est bien évidemment à prendre en compte : il est à évaluer en fonction du lectorat concerné.

Critères de désabonnement : Les statistiques de consultation des bases sont collectées au moins une fois par an par le responsable des ressources électroniques. Ces statistiques sont étudiées par l'acquéreur, le responsable des ressources électroniques et le responsable de la politique documentaire. Si le rapport entre le coût de la base et le nombre de recherches effectuées dans cette base est trop déséquilibré, le désabonnement est envisagé. Dans le cas d'une augmentation importante du coût de l'abonnement d'une année sur l'autre, le rapport coût/utilisation sera évalué en fonction du nouveau tarif. L'avis des enseignants concernés par cette ressource doit être pris en compte dans la mesure du possible. On tiendra compte également du nombre de ressources électroniques dont dispose le secteur concerné, et on se renseignera sur les autres bibliothèques disposant de cette base.

Cas des bases de données gratuites : Les ressources électroniques gratuites intéressantes pour les lecteurs de Paris 8 doivent être signalées par les acquéreurs sur le site de la bibliothèque, dans les onglets « Bases de données » ou « Sites internet conseillés », en fonction de la nature de la ressource.

#### 3.1.4. La documentation audiovisuelle

Le SCD dispose d'un fonds important de ressources audiovisuelles. Actuellement, les nouvelles acquisitions concernent uniquement les CD et les DVD ; des offres de vidéos à la demande et de musiques en streaming ont été étudiées mais n'ont pour le moment pas été jugées satisfaisantes. Le fonds de vidéos est constitué de fictions et de documentaires, en cinéma mais aussi dans d'autres disciplines, tandis que le fond audio est constitué essentiellement de CD de musique (musique classique et contemporaine, ethnomusicologie). L'Espace audiovisuel conserve également des ensembles de documents audiovisuels ou sonores au sein de fonds spéciaux, le fonds Vincennes (films appartenant à l'histoire de l'université de Paris-8 Vincennes) et le fonds Gilles Deleuze (ensemble des cours enregistrés sur CD).

En ce qui concerne les documents achetés en cinéma (les deux tiers du fonds de vidéos), le SCD poursuit le développement d'une collection de films « art et essai », courts et longs métrages, afin de constituer un fonds de référence comprenant des oeuvres de réalisateurs dont la qualité artistique est reconnue. Les bibliothèques ne peuvent cependant acquérir que les seuls documents pour lesquels les droits de diffusion publique ont été négociés (de préférence droits de consultation sur place + droits de prêt). D'où des lacunes, régulièrement signalées par les utilisateurs. Des documents audiovisuels sont également achetés dans d'autres disciplines, essentiellement dans les autres secteurs artistiques (musique, danse, théâtre, arts plastiques...). Le SCD dispose désormais de statistiques de prêt des ressources audiovisuelles : les acquéreurs doivent en tenir compte dans leur politique documentaire, de même qu'ils doivent s'interroger au moment de l'achat d'une ressource sur sa qualité scientifique et sur le public visé.

#### 3.1.5. Les travaux universitaires

Le SCD assure le catalogage et la conservation des mémoires de master dont la valeur académique a été reconnue par l'obtention de la mention *Très bien*, ainsi que les thèses et habilitations à diriger des recherches soutenues à l'université jusqu'en 2013. A partir de 2014, le SCD passera au dépôt électronique des thèses par le biais du dispositif [STAR](#). Depuis 2006, certaines thèses déposées au SCD sont également, avec l'accord de leurs auteurs, mises en ligne sur la [bibliothèque numérique de Paris 8](#). Celle-ci propose aussi sous différents formats (écrit, audio, vidéo) des [actes de colloques](#) qui se sont déroulés au sein de l'université. Par ailleurs, le SCD a reçu une mission d'accompagnement pour le dépôt d'articles scientifiques sur le portail [HAL Paris 8](#) : cette plate-forme signale des articles de revue, des pré-publications, des chapitres d'ouvrage ou encore des actes de colloques rédigés par les chercheurs de Paris 8, et donne accès à certains de ces documents. Le SCD a aussi une mission d'accompagnement pour le signalement des thèses en préparation dans [STEP](#). Enfin, signalons que le SCD conserve, mais sans les cataloguer localement, des microformes de thèses soutenues dans les autres universités françaises.

#### 3.1.6. Autres types de documentation

D'autres types de documentation sont achetés par la bibliothèque et font l'objet de fonds spécifiques :

- Les cartes : la [Cartothèque](#) (bibliothèque associée) dispose d'un fonds de plus de 50 000 cartes topographiques, géologiques, murales, en relief, thématiques, papier ou numériques... Ces cartes, généralement présentes en plusieurs

exemplaires, sont achetées dans le cadre des enseignements de géographie. Aucune carte n'est en revanche achetée par la bibliothèque centrale (hors atlas).

- Les partitions : le SCD possède un petit fonds de partitions empruntables, conservées dans nos réserves. Ces partitions, achetées en un seul exemplaire, portent sur tous les types de musique, mais l'accent est particulièrement mis sur les points forts des enseignements de Paris 8 : jazz, musique contemporaine...
- Les livres d'artistes : en partenariat avec le département d'arts plastiques, le SCD a développé un petit fonds de livres d'artistes dont une partie est exposée en salle rose. Ces livres sont achetés en concertation avec les enseignants d'arts plastiques dans le cadre de leurs cours.
- Les tests de psychologie : le SCD a développé un petit fonds de tests en psychologie, conservés en salle rouge et consultables uniquement sur place, par obligation éditoriale. Ces tests sont achetés dans le cadre des enseignements de Paris 8 en psychologie et psychanalyse, à la demande des enseignants de ces disciplines.
- Les fonds patrimoniaux : le SCD détient des fonds spécifiques, achetés ou reçus en dons. Les acquéreurs font l'acquisition de ces fonds, avec l'accord du responsable de la politique documentaire, uniquement si ceux-ci sont jugés pertinents par rapport à la politique documentaire de l'établissement.

### **3.2. Signaler**

Une fois entrés à la bibliothèque, les documents sont signalés par divers moyens afin d'améliorer leur visibilité. Le principal mode de signalement est l'intégration des notices des documents dans divers catalogues : dans le catalogue local, mais aussi dans le [Sudoc](#), catalogue collectif des bibliothèques universitaires, dans [WorldCat](#), catalogue recensant les collections de plus de 10 000 bibliothèques à travers le monde, ou encore dans des catalogues spécialisés tels que [Calames](#) pour les fonds patrimoniaux.

Le catalogue du SCD comprend pratiquement toutes les ressources imprimées disponibles (sauf les documents de la [cartothèque](#) qui possède un catalogue à part du fait de la spécificité de ses ressources), ainsi qu'une partie des ressources électroniques. Ainsi, le SCD signale dans son catalogue local mais aussi dans le Sudoc la plupart des livres électroniques qu'il a acquis ou auxquels il est abonné. Il s'efforce par ailleurs d'améliorer le signalement de ses revues électroniques en se renseignant sur les diverses possibilités existantes pour intégrer tous les types de documentation au catalogue : moteurs de recherche fédérée, Discovery tools, SIGB de dernières générations... Les obstacles techniques sont néanmoins nombreux et aucune solution réellement satisfaisante n'a pour le moment été trouvée pour intégrer toutes les ressources électroniques au catalogue.

Le signalement de la production documentaire propre à Paris 8 est quant à lui en partie effectué par le biais de la [bibliothèque numérique](#) de Paris 8, qui recense les thèses électroniques (interrogeables en plein texte), les colloques et les fonds patrimoniaux numérisés par le SCD.

### **3.3. Conserver**

Le SCD de Paris 8 n'est pas une bibliothèque de conservation, mais il se donne pour principes de proposer une documentation riche et variée. Des documents non récents et peu empruntés mais qui restent pertinents peuvent donc être conservés en un seul exemplaire dans nos réserves. Des principes de conservation ont été établis dans un document intitulé « Règles de désherbage », qui précise quels documents doivent être conservés dans chaque secteur documentaire et pour combien de temps.

Seuls des documents intellectuellement pertinents, adaptés aux besoins de nos lecteurs et en bon état sont proposés au public. Les documents obsolètes sont éliminés,

sauf lorsqu'ils constituent un témoignage sur l'évolution d'une discipline importante à Paris 8 ; les exemplaires superflus, de même que les titres qui correspondent à des domaines documentaires que le SCD ne développe pas sont proposés en don à d'autres bibliothèques ou à des associations. En ce qui concerne les périodiques, les quotidiens sont conservés un an et les hebdomadaires trois ans, de même que tous les périodiques à obsolescence rapide. De façon générale, le support électronique est privilégié pour l'archivage des périodiques, à condition que l'accès soit garanti et qu'il n'y ait pas distorsion de contenu. Le SCD conserve en revanche toutes les thèses soutenues à Paris 8 (sous format papier jusqu'en 2013, électronique à partir de 2014), ainsi que les documents acquis dans le cadre du CADIST RDA-Nouveaux Länder et les fonds patrimoniaux qui forment un ensemble cohérent.

Ces règles de désherbage seront néanmoins très prochainement révisées afin de mettre en place un véritable plan de conservation au niveau du SCD, dans le cadre d'une politique de conservation partagée qui reste à construire avec les membres du [Campus Condorcet](#) et plus largement avec toutes les bibliothèques universitaires d'Île-de-France. Une réflexion sera notamment à mener sur la mise en place d'une gestion dynamique des collections.

Enfin, les dons (qu'il s'agisse d'ouvrages isolés ou de fonds entiers) ne sont acceptés par le SCD que lorsqu'ils présentent un intérêt pour ses collections ou pour la communauté scientifique de Paris 8. Les documents périmés, obsolètes ou relevant de domaines non pertinents pour l'université sont *a priori* exclus. Lorsqu'elle accepte un don, la bibliothèque se réserve la possibilité d'effectuer un tri parmi les documents proposés. A l'inverse, lorsque la bibliothèque met à jour ses collections, les documents éliminés sont proposés en dons sortants à d'autres établissements, à des associations ou encore aux lecteurs.

### **3.4. Communiquer et valoriser**

Une fois les documents acquis et signalés, il faut encore les valoriser afin de mettre en avant la richesse et la diversité de nos collections. Ainsi, il entre désormais dans les missions de l'acquéreur d'assurer une communication et une valorisation qui peuvent prendre différents aspects. Pour commencer, ont été réalisées des présentations de nos collections par secteur documentaire afin de permettre à nos lecteurs de mieux identifier l'étendue des ressources que nous pouvons proposer pour chaque discipline. Ces présentations sont en ligne sur le site de la bibliothèque, dans les rubriques « Accès par discipline ». Les efforts de valorisation prennent ensuite différentes formes en fonction du type de documentation concerné. Par exemple, pour les monographies, des tables de présentation d'ouvrages sont régulièrement proposées à la curiosité de nos lecteurs dans les différentes salles : elles peuvent porter sur des thèmes d'actualité, sur le sujet d'une exposition qui se déroule au même moment dans un musée de la région, etc. Elles sont souvent associées à des bibliographies proposées en ligne sur le site de la bibliothèque et sur le catalogue. Des bibliographies peuvent également être signalées dans le catalogue dans le cadre d'un cours ou d'un concours pour lequel l'université propose une préparation. Des expositions sont enfin régulièrement organisées dans le hall de la bibliothèque, et permettent souvent de mettre certaines de nos ressources en valeur.

Le SCD souhaite également valoriser ses ressources audiovisuelles, parfois méconnues : le bac des CD a ainsi été déplacé à l'entrée de l'espace audiovisuel et les DVD documentaires seront installés dans les salles thématiques concernées, afin d'améliorer la visibilité de ces ressources pour les étudiants qui n'ont pas l'habitude de fréquenter l'espace audiovisuel. Des présentoirs à l'intérieur de l'espace mettent en avant les nouveautés et l'exposition thématique du mois, associée à une bibliographie mise en ligne sur le site de la bibliothèque. L'espace audiovisuel sera par ailleurs réaménagé afin

que nos lecteurs puissent consulter les documents dans les meilleures conditions possibles.

Quant aux ressources électroniques, diverses formes de valorisation sont mises en place : numérisation des thèses (valorisées sur la [bibliothèque numérique](#) et par le biais de [STAR](#)), colloques et fonds patrimoniaux mis en ligne sur la bibliothèque numérique ; communication autour des ressources par le biais de plaquettes ou d'affiches ; rubriques « Le point sur » et « Actualités » sur le site de la BU, qui mettent en lumière certaines ressources peu utilisées ou nouvellement acquises ; et bien sûr formation des usagers, en présentiel ou à distance ([Arbradoc](#)). Le SCD accompagne également la valorisation de la recherche sur le portail [HAL](#), et a pour cela créé en son sein un service des publications de la recherche.

Enfin, signalons que de nouveaux modes de valorisation sont en train de se développer (utilisation des réseaux sociaux tels que [Facebook](#)) ou seront prochainement étudiés (prêt de liseuses pour promouvoir nos livres électroniques, rematérialisation de ces derniers par le biais de fantômes à disposer sur des tables de présentation, utilisation de QR codes, plans de communication ciblés, etc.).

---

Cette troisième version de la charte pour le développement des collections<sup>2</sup>, rebaptisée Plan général de développement des collections, reflète l'état actuel de notre politique documentaire. Elle sera sans doute amenée à être révisée prochainement, du fait de changements récents (PRES Paris Lumière, Campus Condorcet, réflexions du groupe Brésil) qui auront des conséquences sur notre politique documentaire, notamment en termes de conservation partagée.

---

<sup>2</sup> Rédaction 2013 : Anne-Laure Briet (version 2005 : Michel Dargaud et Olivier Fressard ; version 2001 : Christine Ferret)